



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

Le mercredi 13 mai 2020

Président : M. Bob Bratina



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mercredi 13 mai 2020

• (1110)

[Traduction]

Le président (M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.)): La séance est maintenant ouverte. Bienvenue à la huitième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

J'aimerais commencer en soulignant que l'endroit d'où je vous parle aujourd'hui se trouve sur le territoire traditionnel des nations haudenosaunee, anishinabe et chonnonton.

Conformément à l'ordre de renvoi du 20 avril 2020, le Comité se réunit dans le but d'entendre des témoignages sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19.

La réunion d'aujourd'hui a lieu par vidéoconférence, et le compte rendu des délibérations sera publié dans le site Web de la Chambre des communes. Pendant la séance, la fenêtre de webdiffusion montrera toujours la personne qui parle plutôt que le Comité au complet.

Afin de faciliter le travail de nos interprètes et de veiller au bon déroulement de la réunion, je vous résume quelques règles à suivre.

Si vous alternez entre les deux langues lorsque vous avez la parole, vous devez changer le canal d'interprétation pour qu'il corresponde à la langue que vous parlez. Tâchez de faire une brève pause lorsque vous passez d'une langue à l'autre. Pour changer de langue, vous devez vous servir de l'icône au milieu de l'écran, en bas.

Avant de commencer à parler, attendez que je vous cède la parole en vous nommant. Lorsque vous êtes prêt à parler, vous devez soit cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre microphone, soit tenir la barre d'espacement enfoncée pendant que vous parlez. Lorsque vous cessez d'appuyer sur la barre, votre microphone se désactive. C'est un peu comme se servir du bouton d'un walkie-talkie.

Je vous rappelle que les membres du Comité et les témoins doivent s'adresser à la présidence lorsqu'ils parlent. Si un membre veut intervenir lorsque ce n'est pas son tour de poser des questions, il doit activer son micro et déclarer qu'il souhaite invoquer le Règlement. Si un membre veut intervenir au sujet d'un recours au Règlement de la part d'un autre membre, il doit se servir de l'option « lever la main », ce qui préviendra la présidence qu'il veut parler. Pour ce faire, vous devez cliquer sur « participants » au bas de l'écran. Lorsque la liste apparaît, vous devez cliquer sur l'inscription « lever la main » à côté de votre nom, sur le bouton des participants.

Parlez lentement et distinctement. Si vous n'avez pas la parole, fermez votre microphone. L'utilisation des écouteurs est vivement conseillée. Si vous avez des écouteurs-boutons avec un microphone, vous devez placer le microphone près de votre bouche

lorsque vous parlez, afin d'améliorer la qualité du son pour les interprètes.

Si vous rencontrez des difficultés techniques, par exemple, si vous entendez mal l'interprète ou si vous êtes déconnectés inopinément, veuillez en informer la présidence ou la greffière immédiatement, et l'équipe technique s'emploiera à résoudre les difficultés. Veuillez noter qu'en pareil cas, il est possible que nous soyons obligés de suspendre la séance, car nous devons nous assurer que tous les membres peuvent participer pleinement.

Avant de commencer, pourriez-vous tous cliquer dans le coin supérieur droit de votre écran pour passer à l'affichage galerie? Chacun pourra ainsi voir, dans des carreaux à l'écran, tous les participants ayant activé la vidéo.

Au cours de la réunion, nous allons suivre les mêmes règles que d'habitude, comme s'il s'agissait d'une réunion normale.

Sur ce, vient le temps pour moi de souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons le chef national Robert Bertrand du Congrès des peuples autochtones; de l'Association nationale des centres d'amitié, nous accueillons le président, Christopher Shepard-Buote, ainsi que la directrice exécutive, Jocelyn Formsma; du Toronto Aboriginal Support Services Council, nous recevons le président, Larry Frost, ainsi que la directrice générale, Lindsay Swooping Hawk Kretschmer; enfin, nous entendrons Edith Cloutier, directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

Chef Bertrand, nous sommes prêts à entendre votre déclaration préliminaire. Vous avez cinq minutes.

Le chef national Robert Bertrand (Congrès des peuples autochtones): Bonjour monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du Comité et les témoins.

Je m'appelle Robert Bertrand et je suis chef national du Congrès des peuples autochtones (CPA). Je remercie les membres et le personnel du Comité de nous avoir invités à venir leur faire part des préoccupations de nos membres.

Monsieur le président, nous vous sommes reconnaissants de nous avoir invités à comparaître. Nous aimerions également remercier M. Jamie Schmale de son travail récent au Parlement et à ce comité pour que la population autochtone des villes soit entendue.

Depuis 1971, le CPA se bat sans relâche pour défendre les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits du Sud vivant hors réserve. Dans l'arrêt *Daniels c. Canada*, prononcé en 2016, la Cour suprême a déterminé à l'unanimité que les Indiens non inscrits et les Métis sont des Indiens au sens de la Constitution. Cette décision établit sans équivoque que les membres de nos peuples relèvent de la compétence fédérale.

En 2018, le CPA a signé un accord politique avec le gouvernement du Canada en vue d'inclure ses membres à la politique fédérale. Malheureusement, il reste encore beaucoup à faire pour que nos peuples jouissent d'un traitement équitable.

Le CPA est également la voix nationale de nos 10 organisations provinciales et territoriales affiliées. Celles-ci ont pour mandat d'exercer des pressions sur les gouvernements provinciaux et territoriaux, comme nous défendons nos droits auprès du gouvernement fédéral. Nos organisations affiliées fournissent aussi divers services en matière de logement, d'éducation, d'emploi, de santé et de langue, mais ces services ne peuvent pas suffire à la demande, étant donné qu'ils sont exclus du financement fédéral.

Depuis toujours, nos peuples sont les « peuples oubliés ». On utilisait autrefois cette expression pour désigner les Autochtones exclus de la Loi sur les Indiens, des traités et des accords de revendication territoriale. Aujourd'hui, nous y ajoutons tous les Autochtones exclus de l'approche gouvernementale fondée sur les distinctions.

Même dans le contexte de la pandémie de COVID, les politiques fédérales demeurent discriminatoires. En mars, le gouvernement a annoncé des mesures de 305 millions de dollars pour aider les peuples autochtones à faire face à la pandémie de COVID-19, dont 290 millions pour les organisations fondées sur les distinctions, qui se consacrent aux Autochtones vivant dans les réserves et à quelques autres communautés particulières du Canada. Au total, 215 millions de dollars ont été réservés pour les Premières Nations, lesquelles se concentrent beaucoup, depuis toujours, sur leur population vivant dans les réserves. Moins de 5 % de la somme, soit 15 millions de dollars ont été réservés pour les populations autochtones urbaines vivant hors réserve, un groupe qui se compose de centaines de milliers de personnes. Ce montant de 15 \$ par personne est loin de suffire pour financer des programmes d'aide efficaces pour aider les groupes les plus marginalisés au Canada.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les problèmes de pauvreté, de maladie chronique, de discrimination et d'intervention policière excessive auxquels sont confrontés les nôtres. Nos organisations affiliées les aident dans la mesure du possible, mais sont freinées par le fait qu'elles n'ont pas accès au financement fédéral au même titre que les organisations fondées sur les distinctions.

NunatuKavut a besoin de financement pour son programme de transport médical. Les programmes de logement du Native Council of Prince Edward Island sont sous-financés. De même, le Northwest Indigenous Council, en Colombie-Britannique, s'efforce de venir en aide à la population autochtone itinérante du Downtown Eastside.

• (1115)

Le président: Il vous reste une minute.

Le chef national Robert Bertrand: Or, sans financement fédéral, nos organisations affiliées ne peuvent déjà pas répondre aux besoins qui existaient avant l'arrivée de la COVID-19, donc imaginez la situation avec la pression accrue attribuable à la pandémie.

Le CPA s'est fait dire qu'il recevrait 250 000 \$ du Fonds de soutien aux communautés autochtones à l'issue d'un concours bureaucratique qui a mis les organisations venant en aide aux Autochtones hors réserve en concurrence les unes contre les autres. Cela représente environ 25 000 \$ par organisation affiliée, soit moins de 3 \$ par personne pour venir en aide aux plus démunis de nos communautés au pays.

Nous sommes heureux que le gouvernement reconnaisse que ces 15 millions de dollars pour les communautés autochtones urbaines ne suffisent pas. Nous l'avons dit dès le moment où les fonds ont été annoncés en mars.

Le président: Nous en sommes à cinq minutes, chef Bertrand.

Le chef national Robert Bertrand: D'accord. J'enverrai le reste de mes notes au Comité.

Le président: Très bien, nous pourrions très bien les trouver.

Je donne maintenant la parole à M. Christopher Sheppard-Buote.

M. Christopher Sheppard-Buote (président, Association nationale des centres d'amitié): [*Le témoin s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:*]

ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ, ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ, ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ.

[*Les propos en inuktitut sont traduits ainsi:*]

Bonjour, je m'appelle Christopher Sheppard-Buote.

[*Traduction*]

Je prendrai quelques instants pour me présenter. Je suis un bénéficiaire du gouvernement du Nunatsiavut. Je suis né au Nunatsiavut et j'y ai grandi. Je suis actuellement président de l'Association nationale des centres d'amitié et je réside avec mon mari Jacob sur le territoire du Traité numéro 6 depuis que j'ai déménagé en Saskatchewan, où il est résident en médecine.

Cette réalité, combinée à tout le savoir issu des centres d'amitié pour lesquels je travaille, me donne une perspective unique et éclairée de la situation actuelle.

Je suis accompagné de la directrice exécutive de l'Association nationale des centres d'amitié, Jocelyn Formsa. Je tiens aussi à souligner la présence parmi nous de mes collègues des centres d'amitié, Edith Cloutier, directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, et Larry Frost, directeur général du Native Canadian Centre of Toronto.

Il est rare que nous soyons réunis pour comparaître ensemble, et c'est vraiment un plaisir de faire partie de ce groupe de témoins avec vous deux.

Je remercie d'ailleurs le Comité de son invitation.

Mes collègues qui représentent des centres d'amitié locaux seront bien mieux placés que moi pour vous parler de ce qui se passe directement sur le terrain, donc je tenterai surtout de broser un portrait national de la situation.

L'ANCA représente les 107 centres d'amitié locaux membres de ses associations, qui sont présentes dans toutes les provinces et les territoires sauf l'Île-du-Prince-Édouard. Collectivement, ce mouvement représente le plus grand réseau des services aux Autochtones des villes et celui qui leur offre les services les plus étoffés au pays. L'an dernier, nos membres ont servi environ 1,4 million de membres des Premières Nations, Inuits, Métis et non-Autochtones dans le cadre de plus de 1 200 programmes offerts dans 238 édifices. Nous employons plus de 2 700 personnes.

Nous sommes fiers d'être un réseau autochtone principalement dirigé par des femmes, ce qui est aussi une rareté, puisque plus de 70 % de nos centres d'amitié locaux sont dirigés par des femmes et cinq de nos six directrices générales provinciales et territoriales sont des femmes. De même, les femmes sont majoritaires à notre conseil d'administration comme au sein de notre exécutif.

Voici ce que j'ai vraiment besoin que vous entendiez aujourd'hui: la réponse des centres d'amitié à la COVID-19 est tout simplement héroïque compte tenu des énormes obstacles systémiques auxquels ils font face. Ils sont devenus des fournisseurs de nourriture, de soins aux aînés et des refuges.

Parmi les obstacles systémiques à ce travail essentiel, je soulignerai l'approche fondée sur les distinctions pour octroyer les fonds d'aide dans le contexte de la COVID-19, qui rendent de nombreux membres des communautés autochtones urbaines invisibles en raison des querelles de compétence permanentes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, du manque de ressources, de formation et d'équipement de protection et du fait que nous ne sommes pas mis à contribution dans les mesures nationales destinées aux Autochtones des villes.

Malgré ces obstacles importants, le mouvement des centres d'amitié a une fois de plus démontré l'efficacité de ses principes communautaires. Nous continuons d'inspirer confiance et d'offrir des services culturellement adaptés, comme nous continuons d'offrir un soutien holistique à tous les Autochtones vivant en milieu urbain ou dans des communautés rurales et nordiques d'un océan à l'autre.

L'ANCA continue de réclamer des fonds pour bien servir les communautés autochtones urbaines. Nous avons extrêmement peur que la réouverture de certains pans de l'économie cause la première vague de propagation de la maladie dans nos populations. Nous sommes encore au cœur de la première vague, pendant que nous tentons de nous préparer à une deuxième vague potentielle.

Les centres d'amitié ne devraient pas être menacés de décimation parce que nous avons répondu à l'appel alors que d'autres ne pouvaient ou ne voulaient pas le faire, parce que nous avons dépensé et offert des services à nos membres sans équipement adéquat, parce que nous avons mis de côté toutes nos collectes de fonds régulières et toutes nos entreprises sociales et parce que nous avons répondu présents. C'est ce que nous risquons si le Canada continue de refuser de se doter d'un plan d'action basé sur ses propres données démographiques.

Quand cette crise sera derrière nous, les communautés que nous continuons de servir auront toujours à faire face à tous les problèmes sous-jacents qui sont les leurs. Il convient donc de bien outiller et financer les centres d'amitié pour bien répondre à la crise afin de relancer l'économie. Comme vous le savez, les centres d'amitié sont des véritables carrefours de la société civile, qui offrent, seuls ou en partenariat, toutes sortes de ressources en matière de santé, d'éducation, de soins aux enfants, de développement économique et de formation.

• (1120)

Le président: Vous en êtes à cinq minutes, monsieur Sheppard-Buote, donc je vous arrêterai là. Si vous n'avez pas l'occasion de nous faire part du reste de votre témoignage dans nos conversations, vous pourrez nous soumettre votre mémoire.

Nous entendrons maintenant Lindsay Swooping Hawk Kretschmer et Larry Frost, qui représentent le Toronto Aboriginal Support Services Council.

La parole est à vous.

Mme Lindsay Kretschmer (directrice exécutive, Toronto Aboriginal Support Services Council): *Sekoh*, bonjour à tous.

Je vous remercie de cette présentation. *She:kon*.

C'est un honneur d'être parmi vous pour représenter le Toronto Aboriginal Support Services Council (TASSC), qui est une coalition de Toronto rassemblant 18 organisations à but non lucratif dirigées par des Autochtones.

Je vous remercie d'avoir présenté notre président, Larry Frost, qui est parmi nous aujourd'hui. Je souligne aussi la présence en esprit des 17 autres dirigeants du Toronto Aboriginal Support Services Council. Ils se trouvent tous derrière moi, comme vous pouvez le voir.

J'aimerais commencer par vous dire que depuis 1995, le TASSC constitue une coalition de force, qui regroupe diverses organisations rassemblées pour collaborer afin de planifier et de mener le travail de recherche stratégique et de défense nécessaire pour construire un meilleur Toronto pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Depuis 1995, elles s'acquittent de cette tâche avec brio. Chaque membre du TASSC a son mandat unique. Certaines s'occupent des soins aux enfants et d'autres de justice, d'éducation, d'emploi ou de toutes sortes d'autres services et programmes.

Vous le savez probablement, mais l'Ontario est la province la plus peuplée au pays selon les données du recensement de 2016, et Toronto est la région la plus peuplée de l'Ontario. On estime à 80 000 le nombre d'Autochtones vivant en milieu urbain à Toronto, mais il y a moins de 30 organismes à but non lucratif dirigés par des Autochtones qui répondent à leurs besoins.

On estime aussi qu'environ 90 % des enfants autochtones vivent sous le seuil de faible revenu, ce qui revient à dire qu'ils vivent dans la pauvreté.

Ces organismes accomplissent un travail considérable, individuellement et collectivement, pour répondre aux nombreux besoins auxquels les gens sont confrontés dans notre ville. Je peux vous dire que les organisations membres du TASSC s'acquittent vraiment de leurs responsabilités, de manière indépendante du TASSC, pour répondre aux besoins de toute une ville. Le TASSC est une coalition qui met en évidence la force, la résilience et le courage des leaders autochtones et des organismes communautaires, dans un esprit de communauté, d'unité et de services à la population.

Depuis le début de la pandémie, les organisations membres du TASSC répondent sans hésitation aux besoins de la communauté. Nous nous sommes rapidement mobilisés et avons organisé un soutien communautaire extraordinaire. Des paniers de nourriture à l'équipement de protection individuelle, en passant par les programmes en ligne, nous nous sommes occupés de tout et continuons de le faire. Ce travail n'est terminé pour aucun d'entre nous. Le TASSC et ses membres se sont mobilisés et continuent de se montrer à la hauteur. Nous nous sommes collectivement métamorphosés en une source centrale d'information, de coordination, de force et de soutien à la communauté autochtone. Nous avons accru notre visibilité, nos efforts de défense des droits et nos collectes de fonds pour montrer que malgré les énormes défis que présente cette pandémie, nous vaincrons ensemble.

Depuis le début de la crise, nous n'attendons pas d'instructions ni de permissions. Nous avons agi et l'avons fait rapidement, de manière responsable. À un moment où le monde prend un pas de recul, nous émergeons plus forts que jamais. Nous avons assimilé ce que ce virus nous enseigne, car ne vous y trompez pas, il est là pour nous apprendre quelque chose. Les anciennes façons de faire ne fonctionnent pas; quelque chose doit changer. Il est là pour nous rappeler d'agir de façon désintéressée et de faire preuve d'amour, de gentillesse et de gratitude envers toutes les formes de vie, puis de nous acquitter de nos rôles et de nos responsabilités avec courage.

Nous honorons tous ceux et celles qui travaillent au service des autres en cette période difficile, nous sommes solidaires avec eux et nous continuerons d'agir sans hésiter. Pour nos amis, nos alliés et tous les ordres de gouvernement, nous devons agir rapidement et avec engagement, comme nous le faisons déjà et continuons de le faire. Nous ne pouvons toutefois pas agir seuls. Nous avons besoin que vous soyez acteurs de changement à nos côtés. Nous avons besoin d'aide pour planifier le travail, nous coordonner et le réaliser en partenariat.

On estime qu'il y a plus de 6 000 organisations à but non lucratif dirigées par des Autochtones dans les villes du pays, qui répondent aux besoins de ceux d'entre nous qui vivent en milieu urbain. On estime que ce sont près de 80 % d'entre nous qui vivent en ville au Canada.

• (1125)

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Lindsay Kretschmer: À l'aube d'un avenir différent pour nous tous, le TASSC recommande trois interventions essentielles que votre comité pourrait envisager.

Premièrement, il faut agir sans tarder pour offrir du logement abordable aux familles, aux aînés et aux célibataires autochtones vivant en milieu urbain. Le temps est venu de passer à l'action dans ce dossier.

Deuxièmement, on doit s'engager à explorer des possibilités concrètes d'allocation de ressources fédérales à l'intention des Autochtones qui se rendent dans les centres urbains pour avoir accès aux programmes.

Troisièmement, il faut mettre en place une table de concertation ou un mécanisme établissant un lien direct officiel entre les coalitions autochtones en milieu urbain et le gouvernement fédéral grâce à des rencontres régulières permettant de dégager et mettre en oeuvre des solutions.

En conclusion, je tiens à reconnaître le travail de mes collègues au TASSC et des chefs de file qui forment notre coalition. Je suis fière de faire partie de ce groupe d'incroyables héros, leaders et vecteurs de changement. La combinaison de leur talent, de leur ténacité et de leur sagesse est davantage qu'une source d'inspiration. L'amour sans réserve qu'ils portent à notre ville est inconditionnel et totalement irrésistible.

Niá:wen au nom du TASSC.

Le président: Merci beaucoup.

C'est exactement le temps que vous aviez.

Nous allons maintenant entendre la directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Mme Edith Cloutier.

Vous avez cinq minutes.

Mme Edith Cloutier (directrice générale, Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or): Bonjour à tous.

[Français]

Je salue particulièrement Mme Bérubé, députée de ma circonscription.

Par ma participation à ce comité, je souhaite d'abord faire honneur à la mémoire de deux jeunes hommes de notre communauté qui sont décédés de manière tragique. M. Mathieu Pageau, âgé de 41 ans, s'est enlevé la vie le 16 avril, et vendredi dernier...

[Traduction]

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'essaie d'écouter l'interprétation en anglais. Les deux langues sont au même volume, ce qui rend la chose plutôt difficile. Je vais passer au français parce que c'est plus facile pour moi. Je ne sais pas s'il y en a d'autres qui ont le même problème avec l'interprétation.

[Français]

La greffière du Comité (Mme Evelyn Lukyniuk) : Madame Cloutier, pourriez-vous regarder au bas de votre écran. Il y a un bouton pour l'interprétation. Lorsque vous parlez en français, vous devez cliquer sur ce bouton, puis sélectionner « Français. »

Mme Edith Cloutier: D'accord. C'est fait.

Dois-je reprendre du début? Le compteur est-il remis à zéro?

[Traduction]

Le président: Vous pouvez recommencer du début. Nous allons redémarrer le chronomètre.

Mme Edith Cloutier: Merci.

Chi-meegwetch de bien vouloir m'accueillir. Je considère que c'est un privilège.

• (1130)

[Français]

Je suis désolée. Je vais revenir au français.

Comme je le mentionnais, par la participation à ce groupe de témoins, je souhaite faire honneur à la mémoire de deux jeunes hommes de notre communauté qui sont décédés de manière tragique. M. Mathieu Pageau, âgé de 41 ans, s'est enlevé la vie le 16 avril, et vendredi dernier, M. Nathan Wapache-Hoque, un jeune Cri âgé de 19 ans, a été retrouvé sans vie dans un conteneur à déchet au centre-ville de Val-d'Or.

Ces pertes de vie humaine sont des dommages collatéraux de la COVID-19. Qu'ont en commun ces deux hommes autochtones, à part avoir connu une fin tragique? Auparavant, leurs mocassins les avaient conduits au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, alors qu'ils traversaient un épisode de profonde détresse et de grande vulnérabilité à la recherche d'une main tendue, d'un ancrage culturel et identitaire.

À Val-d'Or, le Centre d'amitié est comme un grand pin blanc qui sert de repère à la communauté autochtone urbaine, et ce, depuis 45 ans. Nos services couvrent un vaste éventail de besoins de première ligne en soins de santé, en services sociaux, en éducation, en service à l'enfance et aux familles, en développement des compétences et en économie sociale, ainsi qu'en habitation communautaire.

Nos services, à l'instar des autres centres d'amitié du pays, se déploient selon une approche culturellement pertinente et sécurisante qui tient compte du monde des significations et des relations chez les peuples autochtones.

Lorsque la pandémie nous a frappés de plein fouet, au Centre d'amitié, nous avons fait ce que nous faisons depuis toujours: prendre soin des uns et des autres.

Proactifs dès le lendemain de la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, le 13 mars dernier, nous avons mis en place un plan de mesures de gestion de crise liée à la COVID-19 en offrant une réponse locale, communautaire et immédiate, et en permettant d'intervenir sur la sécurité sanitaire, alimentaire, physique et psychologique des familles, des jeunes, des femmes, des hommes, des aînés, des personnes en situation d'itinérance ou en sortie de détention.

Nous avons ajusté l'accès à nos services en justice, en intervention psychosociale, ainsi que nos services médicaux offerts par notre clinique pour éviter une rupture de nos services pour nos membres, conscients que cette crise sans précédent apporterait son lot de conséquences à court, moyen, mais aussi long terme.

Le problème du financement n'a pas guidé notre choix de prendre les mesures adéquates pour assurer la sécurité et le bien-être de notre communauté en temps de pandémie. Nous avons agi parce qu'il y avait urgence d'agir et parce que c'était la chose à faire. Or combattre cette crise a un prix. Il est rassurant de voir que le gouvernement canadien a fait des efforts pour protéger la population autochtone en mettant en place un fonds d'urgence de 305 millions de dollars en réponse à la COVID-19.

[Traduction]

Le président: Il vous reste une minute.

[Français]

Mme Edith Cloutier: L'un des angles morts de cette réponse canadienne à la pandémie, ce sont les Autochtones en milieu urbain. Il serait dommage que la gravité de la crise actuelle fasse en sorte que les organismes qui viennent en aide aux plus vulnérables deviennent eux-mêmes très vulnérables. Notre expérience des huit dernières années en gestion de crise de santé publique nous permet effectivement d'affirmer que la pandémie a accentué la détresse et la vulnérabilité des Autochtones dans les villes. Il est faux de prétendre que nous sommes tous égaux devant la pandémie. Les destins tragiques de Mathieu, de Nathan et de combien d'autres sont là pour nous le rappeler.

Meegwetch.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. C'est parfait, car c'est exactement le temps dont vous disposiez.

Nous passons maintenant au tour de questions où chacun aura droit à six minutes. J'ai sur ma liste M. Schmale, M. Battiste, Mme Bérubé et Mme Gazan.

Monsieur Schmale, vous avez six minutes. À vous la parole.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci, monsieur le président. Je suis reconnaissant à nos témoins pour leur contribution et le temps qu'ils nous consacrent.

Ma première question s'adresse au chef national Bertrand.

Pourriez-vous m'indiquer quel rôle a joué le Congrès des peuples autochtones (CPA) dans l'établissement des priorités de financement pour les mesures prises en réponse à la COVID-19 au bénéfice des communautés autochtones vivant hors réserve et dans les milieux urbains?

Le chef national Robert Bertrand: Comme vous le savez, le CPA et ses organisations autochtones provinciales et territoriales sont des entités représentatives démocratiquement élues. Ce sont nos organisations provinciales et territoriales qui s'occupent des communautés hors réserve. Il est d'ailleurs important de noter que ce sont ces communautés elles-mêmes qui savent quels sont leurs besoins et à quelles fins le financement doit être affecté, le cas échéant.

Nous sommes victimes de discrimination en raison de l'approche fondée sur les distinctions adoptée par le gouvernement. Je ne vous apprends rien en vous disant que ni la Charte des droits et libertés ni la Constitution ne font état de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Katanami et du Ralliement national des Métis. On y indique seulement que les Indiens, les Inuits et les Métis doivent être inclus; il n'y est nullement question d'une approche basée sur les distinctions entre les trois groupes.

Il est primordial que le gouvernement actuel comprenne bien la situation, et je pense que nous allons nous efforcer de l'aider à y voir clair. Il faut s'assurer que nous avons tous notre mot à dire dans les décisions qui sont prises de manière à offrir une aide mieux adaptée à la population autochtone, aussi bien dans les réserves qu'à l'extérieur, dans les zones rurales qu'en milieu urbain, peu importe l'endroit.

● (1135)

M. Jamie Schmale: Quelles mesures le CPA doit-il prendre pour assurer un traitement égal aux communautés autochtones pour ce qui est du soutien financier offert dans le contexte de la COVID-19?

Le chef national Robert Bertrand: Encore une fois, il faut que nous soyons traités comme des partenaires égaux. Je ne sais pas si j'y ai fait allusion dans mes observations préliminaires, mais nous avons signé en 2018 une entente politique. Il y a encore du travail à faire pour la mise en œuvre de cette entente. Le processus est en cours, mais nous n'avons pas accès assez rapidement aux ressources nécessaires à la concrétisation de certaines des mesures prévues. Il y a un autre rappel que nous pourrions faire à l'intention du gouvernement. C'est bien beau d'avoir signé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, mais nous exhortons le gouvernement à ne pas se contenter d'une simple signature, mais à aussi faire le nécessaire pour que l'esprit de cette déclaration puisse se traduire par des réalisations probantes.

M. Jamie Schmale: Est-ce que le CPA était au courant des mesures prévues par le gouvernement pour appuyer les peuples autochtones dans le contexte de la COVID-19? Comment avez-vous réagi à l'annonce faite par le gouvernement?

Le chef national Robert Bertrand: Je crois que nous avons été informés le 13 mars des mesures que le gouvernement allait annoncer. Nous avions déjà demandé à ce que le CPA et ses organisations provinciales et territoriales soient consultés quant aux mesures proposées par le fédéral avant qu'elles soient annoncées, mais nous n'avons appris les critères de financement qu'à la mi-avril, si je ne m'abuse, et les résultats ne nous ont pas été communiqués avant la fin avril.

Nous avons donc perdu un mois. Les gens auraient ainsi eu le temps de se préparer, mais nous avons encore une fois été laissés de côté en raison de cette approche basée sur les distinctions. Nous espérons simplement... C'est l'une des raisons pour lesquelles nous participons à la séance d'aujourd'hui. Nous voulons nous assurer...

Le président: Il vous reste une minute.

Le chef national Robert Bertrand: ... que votre comité recommande vivement au gouvernement d'inclure dans ses discussions avec les peuples autochtones non seulement les trois organisations visées par les distinctions, mais aussi l'ensemble des organisations autochtones nationales.

M. Jamie Schmale: Poursuivons rapidement sur la question de l'approche basée sur les distinctions. Quand on sait que le CPA représente tous les Autochtones sans égard à ce qui peut les distinguer les uns des autres, comment notre comité peut-il contribuer à faire en sorte que vos membres ne soient pas exclus en raison de la mise en place de politiques fondées sur les distinctions?

Le chef national Robert Bertrand: Encore là, vous pouvez assurer le suivi nécessaire quant aux mesures qui seront prises dans la foulée de l'entente politique qui a été conclue. Il faut veiller à ce que tout nouveau programme annoncé par l'un des deux ministères responsables des Autochtones ne soit pas réservé aux seuls groupes fondés sur les distinctions, mais soit plutôt accessible à tous.

Le président: Je suis désolé de devoir vous interrompre, chef, mais nous sommes arrivés à la fin du temps imparté.

Il est temps de passer au deuxième intervenant.

Monsieur Battiste, vous avez six minutes.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je suis vraiment ravi d'avoir l'occasion de discuter aujourd'hui de la situation des Autochtones en milieu urbain. Je pense que les membres du Comité, et je m'inclus dans le lot, doivent en arriver à mieux comprendre quelques-uns des obstacles auxquels sont confrontés les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves.

J'aimerais porter d'abord mon attention sur les centres d'amitié. Quelles difficultés particulières la COVID-19 crée-t-elle pour votre organisation? Je sais que les centres d'amitié sont souvent un lieu de rassemblement pour les Autochtones en milieu urbain. Sans cette capacité de rassembler les gens, quels programmes êtes-vous actuellement en mesure d'offrir? Est-ce que la clientèle que vous servez est au courant? Quels moyens sont mis en oeuvre pour communiquer cette information aux gens que vous représentez?

• (1140)

Mme Jocelyn Formsma (directrice exécutive, Association nationale des centres d'amitié): Je pourrais commencer à répondre avant de laisser mes collègues vous en dire un peu plus long.

Bonjour, Jaime. Je suis heureuse de vous revoir.

Il y a différentes choses que nous avons faites. Dès que la pandémie a été déclarée, les centres d'amitié et leurs organisations partenaires sont passés à l'action. Nous avons voulu nous assurer que tout le monde allait bien en cherchant à savoir où se trouvaient les gens et quels étaient leurs besoins. Pour répondre aux besoins immédiats de ceux qui se sont retrouvés en isolement, on s'est assuré de leur procurer toutes les denrées et les fournitures nécessaires, y compris des éléments comme des repas maison et des remèdes adaptés à la culture.

Nous constatons maintenant qu'il y a des défis à relever pour faire rapidement la transition vers une nouvelle forme de programmes et de services. Comme vous le disiez, nos locaux étaient des lieux de rassemblement physique, et un grand nombre de centres d'amitié ont dû passer à des mesures de soutien en mode virtuel. Il faut aussi prévoir l'accès à de l'équipement de protection pour ceux qui rencontrent encore directement les gens... Il y a encore des services en personne. On essaie par exemple d'aider les enfants pris en charge de telle sorte qu'ils puissent continuer à voir leur famille.

Il y a donc encore certains services offerts individuellement en personne, mais il y a aussi toute une offre virtuelle pour laquelle il faut s'assurer d'avoir accès aux outils technologiques et aux limites de données suffisantes quand il ne s'agit pas, dans certains secteurs du Nord, de l'accès à des forfaits Internet ou même au service Internet tout simplement. Il faut pouvoir prêter de l'équipement à des membres de la communauté pour offrir un point d'accès aux proches de telle sorte que les centres d'amitié puissent garder le contact. Nous avons exploré diverses façons d'adapter nos programmes en utilisant notamment la technologie.

La question de la santé mentale est également très problématique. Comme nous l'indiquions, un grand nombre de femmes autochtones sont à la tête de notre réseau. Elles doivent prendre soin non seulement de leur communauté, mais aussi de leur famille. On peut prendre des mesures pour traiter les problèmes de santé mentale, mais il n'en demeure pas moins que ces femmes doivent prendre des décisions difficiles au nom de la communauté. Plusieurs ont l'impression de ne pas en faire suffisamment ou ressentent une forme de culpabilité relativement à ce qui est fait et à ce que l'on ne fait pas.

Pour ce qui est de la coordination des ressources, nous savons que le gouvernement fédéral n'a pas rendu accessible une grande quantité de ressources en milieu urbain. Il y a aussi un problème avec le financement provincial, territorial et municipal. Ce financement ne s'est pas vraiment concrétisé, si l'on fait exception de quelques provinces.

Il y a aussi le problème persistant de l'accès aux denrées alimentaires, aux produits sanitaires et aux autres formes de soutien nécessaires pour rénover nos centres afin d'en faire des espaces sûrs pour la communauté.

Je vais m'arrêter là pour l'instant. Ce sont nos principaux défis à court et à long terme.

M. Jaime Battiste: Je vais demeurer sur le sujet des centres d'amitié. Les Autochtones vivant en milieu urbain sont actuellement aux prises avec différents obstacles. Nous avons tendance à croire que bon nombre des programmes offerts par les municipalités ou les centres urbains sont aussi accessibles aux Autochtones, mais il n'est pas rare qu'ils en soient exclus pour différentes raisons. Avez-vous entendu de nombreuses plaintes à ce sujet depuis le début de la crise, ou estimez-vous que les Autochtones vivant hors réserve peuvent facilement avoir accès aux programmes que nous avons mis en oeuvre en milieu urbain?

Le président: Une minute.

Mme Jocelyn Formsma: Je vais vous fournir seulement un élément de réponse. Il y a une différence avec ce que les Premières Nations sont en mesure d'offrir. Je ne peux pas parler au nom de tous, car il y a quelques exceptions, mais les centres d'amitié sont vraiment capables de procurer un soutien global adapté à la culture. C'est un peu plus que de simplement avoir accès à une aide financière, à une banque alimentaire ou à quelque chose de semblable. Comme ils se sont acquis la confiance des membres de la communauté, il suffit souvent aux centres d'amitié d'une seule interaction pour en faire bien davantage. Je pense que c'est ce qui nous distingue et aussi ce qui va vraiment manquer aux gens. Je sais que bien des Premières Nations font de leur mieux pour rejoindre leurs membres vivant hors réserve et leur offrir le soutien nécessaire, mais il leur est souvent tout simplement impossible de leur fournir cette aide holistique dont je vous parle. C'est dans cette optique que nous devons travailler en partenariat pour veiller à corriger ces lacunes quant à l'assistance offerte aux Autochtones hors réserve.

• (1145)

Le président: C'est tout le temps que nous avons. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Sylvie Bérubé du Bloc québécois.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins qui sont présents à cette séance du Comité.

Ma question s'adresse à Mme Cloutier, du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

Bienvenue, madame Cloutier. J'aimerais savoir quel est l'un des plus grands obstacles auxquels vous devez faire face présentement et qui nuit à la mise en œuvre de mesures concrètes et humaines, sur le terrain, pour les centres d'amitié autochtone?

Mme Edith Cloutier: Je vous remercie, madame la députée, de votre question.

J'abonde dans le sens de mes collègues pour ce qui est des problèmes auxquels les centres d'amitié autochtones doivent faire face.

En fait, il y a un manque de reconnaissance, actuellement, de la part du gouvernement fédéral à l'égard des réalités urbaines — je pense que nous avons entendu les divers intervenants en parler de façon éloquente. Les besoins des autochtones en milieu urbain sont mis de côté. On l'a vu avec le financement qui a été accordé aux Premières Nations en réponse à la COVID-19. On l'a aussi entendu, je crois que cela va revenir, en ce qui concerne l'adoption de cette approche fondée sur les distinctions en matière de prestation de ser-

VICES. En fait, cette approche mise sur les reconnaissances des spécificités propres aux Premières Nations, Inuits et Métis. Cela a pour conséquence de rendre invisible un important segment de la population autochtone: les Autochtones en milieu urbain. On le constate sur le terrain par la difficulté d'accéder à des modes de financement spécifiquement conçus pour le milieu urbain.

Quand il faut composer avec une crise d'envergure mondiale et que l'on se retrouve au cœur de cette crise, on voit que l'accès au financement restreint — d'ailleurs, Services aux Autochtones Canada, entre autres, utilise cette approche fondée sur les distinctions — rend difficile la démarche nécessaire pour structurer une réponse adéquate en matière de services, qui doivent être réorganisés et revus, et, qui plus est, être revus de façon urgente. En conséquence, les gens se retrouvent sans voix, en quelque sorte. C'est pour cela que nous sommes reconnaissants de cette tribune. C'est un privilège de pouvoir mettre de l'avant une voix qui est actuellement silencieuse et non entendue, car nous souhaitons être en mesure de donner des services directs.

Il existait un programme propre aux centres d'amitié autochtones jusqu'il y a environ une dizaine d'années. Malheureusement, ce programme a été fondu dans un programme plus large, ce qui a fragilisé le financement des centres d'amitié autochtones.

L'une des réponses importantes du gouvernement serait de ramener un programme axé sur le soutien des centres d'amitié autochtones à titre d'organisations de services de première ligne dans plus de 100 villes du Canada.

Cette reconnaissance viendrait avec un financement adéquat afin que nous puissions offrir des réponses à la communauté, c'est-à-dire des réponses de première ligne à une organisation qui est un mouvement pancanadien, rappelons-le. Les centres d'amitié sont les plus grandes infrastructures de services communautaires, majoritairement gouvernés par des femmes, qui répondent aux vastes besoins très particuliers d'une population qui est marginalisée. Ces centres s'adressent à une large population.

La refonte des programmes, qui a annulé le programme des centres d'amitié autochtones, a eu des conséquences désastreuses. On le voit encore davantage dans le contexte d'une pandémie.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie, madame Cloutier.

J'ai une autre question.

Quelles sont vos plus grandes préoccupations en cette période de pandémie de la COVID-19?

Cela revient un peu à ce que vous avez mentionné plus tôt.

Mme Edith Cloutier: Oui, je l'ai mentionné dans ma présentation. Il est totalement faux de prétendre que nous sommes tous égaux devant une pandémie.

Par exemple, comment rester chez soi si l'on n'a pas de chez-soi?

Comment couvrir des besoins de base en temps de crise, alors qu'on peine déjà à le faire en temps normal?

Comment peut-on se sentir en sécurité en restant à la maison, alors que cette même maison abrite la violence?

• (1150)

[Traduction]

Le président: Il vous reste une minute.

[Français]

Mme Edith Cloutier: Nous l'avons déjà mentionné, alors que la santé mentale est vacillante, comment peut-on composer avec l'anxiété et la dépression?

La pandémie sera de passage, mais les inégalités sociales, elles, seront toujours présentes. Il y a plusieurs études qui ont mis en lumière les écarts en matière de santé. Justement, concernant la santé et la qualité de vie, on sait que cette pandémie viendra en exacerber les inégalités.

Les centres d'amitié assument un leadership. Ils ont une agilité organisationnelle qui leur permet d'agir rapidement, de prendre en main une situation d'urgence et d'agir directement sur le terrain. Je pense que, pendant que nous affrontons cette crise, il faut également envisager la question de l'après-COVID-19, car il faudra encore répondre à des besoins lorsque la pandémie sera passée.

Comme je l'ai déjà mentionné, les inégalités sociales, quant à elles, vont s'accroître.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie, madame Cloutier.

Mme Edith Cloutier: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous respectons parfaitement le temps prévu.

La parole est à Mme Gazan pour les six prochaines minutes.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma première question s'adresse aux représentants du Toronto Aboriginal Support Services Council (TASSC).

Madame Kretschmer, selon l'Aboriginal Housing Management Association, les impacts systémiques de la colonisation, et notamment de l'incarcération forcée d'enfants dans les pensionnats, et les obstacles systémiques comme le racisme institutionnalisé, le patriarcat et le plus grand nombre d'enfants autochtones dépassant l'âge de la prise en charge, ont fait en sorte que les risques de vivre une situation d'itinérance sont huit fois plus élevés pour les Autochtones que pour les autres Canadiens. La crise de la COVID-19 n'a fait qu'exacerber cette situation.

Croyez-vous que les mesures mises de l'avant par le gouvernement fédéral sont suffisantes compte tenu de la situation de crise que vivent les sans-abri autochtones en milieu urbain? Dans le cas contraire, pourriez-vous nous indiquer quelques correctifs à apporter?

Mme Lindsay Kretschmer: Ceci dit très respectueusement, je ne sais pas si nous aurions cette conversation si les mesures fédérales étaient bel et bien suffisantes. Si nous avions effectivement des solutions, je ne sais pas si les Autochtones compteraient pour plus de 16 % des sans-abri alors qu'ils ne forment qu'environ 3 % de la population torontoise, pour ne vous citer qu'une des statistiques illustrant le sort pénible qui nous est réservé. Nous avons besoin de capitaux. Il nous faut des mesures pouvant être mises en place rapidement et facilement. Le temps des consultations et des palabres est terminé. En toute franchise, nous avons aussi besoin de terrains. Dans la foulée de la réconciliation et de l'enquête sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, nous devons coordonner nos efforts de telle sorte que certains terrains vacants puissent être rendus aux groupes autochtones afin qu'ils

construisent des logements abordables pour leurs membres, ce qui sera un pas dans la bonne direction.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup.

Ma prochaine question est pour les représentants de l'Association nationale des centres d'amitié.

Avant 2018, le gouvernement avait dégagé un montant de 54 millions de dollars pour les organisations et les communautés autochtones en milieu urbain dans l'ensemble du pays, ce qui m'apparaît tout à fait insuffisant. Votre organisation a fait le même constat en réclamant un financement plus conséquent pour offrir les services répondant aux besoins des Autochtones en milieu urbain. Étant donné le nombre considérable d'Autochtones résidant dans nos grands centres, comment le gouvernement pourrait-il mieux appuyer la mise en place de services et de programmes adaptés à la culture et à la situation sociale de certains groupes autochtones afin de mieux répondre à leurs besoins particuliers? Pourriez-vous nous indiquer quelques-unes des lacunes systémiques qui font en sorte que les Autochtones en milieu urbain sont plus vulnérables?

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président. On indique que certains participants suivant la séance via une ligne téléphonique n'ont pas pu entendre les dernières questions et réponses.

• (1155)

La greffière: Oui. On nous a fait savoir que certaines lignes téléphoniques ont été brouillées. On s'emploie à faire le nécessaire pour corriger la situation.

Le président: Nous allons interrompre nos travaux.

• (1155)

(Pause)

• (1155)

Le président: Vous avez deux minutes et demie.

M. Christopher Sheppard-Buote: Il est beaucoup question de l'approche fondée sur les distinctions et de ce que cela signifie exactement. Nous nous intéressons à la façon dont le gouvernement interagit avec les trois grandes organisations représentant les Autochtones. Notre association rendra sous peu public un document d'orientation portant sur les défis à relever dans une perspective féministe et allosexuelle et examinant l'intersectionnalité des Autochtones en milieu urbain de même que les difficultés associées à la position adoptée par le gouvernement pour ce qui est de l'analyse comparative entre les sexes plus. Si l'on considère les mesures financières prises en réponse à la COVID-19 en se demandant si elles ont été véritablement soumises à une telle analyse comparative...

M. Gary Vidal: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'interrompre ainsi tout le monde, mais il demeure impossible d'entendre les échanges pour les gens au téléphone.

Le président: Monsieur Vidal, qui sont ces gens qui nous suivent au téléphone?

M. Gary Vidal: Il y a entre autres plusieurs membres du personnel de notre côté.

Il y a aussi d'autres groupes dont les collaborateurs suivent la séance par téléphone.

Le président: Je ne sais pas si nous pouvons attendre pendant bien longtemps encore, car tous nos témoins et tous les membres du Comité sont connectés.

Madame la greffière, pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est?

La greffière: Peut-être pourrions-nous nous arrêter un instant, le temps que je tire les choses au clair.

Le président: Très bien.

M. Jaime Battiste: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Comme tous les membres du Comité sont en ligne et que nos témoins sont prêts à répondre à nos questions, pourquoi ne pas tout simplement continuer? Tous les gens qui sont censés participer à la séance sont bel et bien connectés via Zoom. Ne pourrions-nous pas simplement remettre aux autres personnes intéressées une transcription écrite de nos échanges? Ces gens-là n'ont pas droit de parole de toute manière.

Le président: La parole est maintenant à notre greffière.

Nous vous écoutons.

La greffière: On m'indique que l'interprétation fonctionne actuellement sur ParlVU. Les intéressés pourraient ainsi nous écouter.

Le président: Pourriez-vous transmettre l'information? J'espère que quelqu'un a pu l'entendre.

Comme il est possible d'avoir accès à nos délibérations sur ParlVU, je pense que nous devrions continuer.

Je vais laisser deux minutes à Mme Gazan pour terminer.

• (1200)

M. Christopher Sheppard-Buote: Nous avons également soumis certaines des annonces faites à une analyse comparative entre les sexes plus, car nous avons l'impression qu'elles ne tiennent pas compte des différentes particularités.

Il y a notamment des lacunes en matière d'emploi et de formation, surtout si l'on considère les sommes importantes investies par le Canada dans ces activités au bénéfice des Autochtones. Il faut noter l'insuffisance de mesures semblables en milieu urbain et le fait qu'il n'y a pas de programme de soutien financier ciblant les Autochtones ou les jeunes Autochtones en secteur urbain, ce qui était le cas lorsque les centres d'amitié bénéficiaient d'un financement distinct comme l'a souligné ma collègue, Mme Cloutier. Il faudrait aussi que l'on reconnaisse mieux le travail que nous accomplissons au Canada depuis 70 ans auprès de la majorité d'entre nous qui ne vivons pas dans l'Inuit Nunangat, sur les territoires métis ou dans les communautés des Premières Nations. Le financement doit tout simplement être représentatif, et il faut pour ce faire que le Canada élabore ses politiques et ses programmes en se servant de ses propres données sur la population.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup.

J'ai une dernière question. Elle s'adresse au représentant du Congrès des peuples autochtones.

Chef Bertrand, dans votre déclaration préliminaire, vous avez indiqué que le montant de 15 millions de dollars alloué par le gouvernement en réponse à la COVID ne convenait pas, étant donné les problèmes auxquels faisaient déjà face les communautés autochtones avant la pandémie, comme vous l'avez mentionné: taux de pauvreté et nombre de sans-abri élevés.

Quels effets cela a-t-il eus sur la capacité de répondre aux divers besoins des peuples autochtones à l'échelle nationale?

Le président: Pourriez-vous répondre en 30 secondes, s'il vous plaît?

Le chef national Robert Bertrand: Le faible montant que nous avons reçu a suscité, comment dirais-je, un certain malaise dans nos organisations autochtones provinciales et territoriales, à tel point que le conseil d'administration s'est réuni. Les 250 000 \$ sont une insulte, et nous renverrons l'argent.

Le président: Merci beaucoup.

Le chef national Robert Bertrand: Monsieur le président, j'aimerais seulement informer le Comité des nouvelles provenant du Congrès des peuples autochtones ce matin.

Le président: Nous allons attendre que cette occasion se présente plus tard.

C'est maintenant au tour de M. Viersen, qui dispose de cinq minutes. Le présent tour comprend des interventions de cinq minutes.

Monsieur Viersen, allez-y, s'il vous plaît.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur Bertrand, veuillez terminer ce que vous vous disiez.

Le chef national Robert Bertrand: Le Congrès des peuples autochtones n'a pas eu d'autre choix que d'entamer des procédures judiciaires contre le gouvernement du Canada au nom des peuples autochtones vivant à l'extérieur des réserves et en milieu urbain pour traitement inéquitable constituant une violation de leurs droits.

Par ses politiques, le gouvernement continue de sous-financer, de nier leurs droits à l'autodétermination et de violer les droits prévus dans la Constitution et par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous avons souligné ces inégalités auparavant et nous continuerons de le faire, mais puisque les dirigeants politiques n'ont pas agi, nous n'avons pas d'autres choix que de recourir aux tribunaux, comme nous l'avons fait dans l'affaire Daniels.

Voilà ce que je voulais porter à votre attention ce matin.

Le président: Merci.

M. Jaime Battiste: J'invoque le Règlement. Quelqu'un d'autre que moi entend un bourdonnement aigu lorsque le chef Bertrand prend la parole?

Chef Bertrand, êtes-vous en train de faire bouillir de l'eau? J'entends un bourdonnement très aigu.

Quelqu'un d'autre l'entend?

M. Arnold Viersen: Oui, je l'entends un peu aussi.

Le chef national Robert Bertrand: Non, tout est éteint ici.

Le président: D'accord.

Monsieur Viersen, allez-y, s'il vous plaît.

M. Arnold Viersen: Merci.

Je vais parler d'un des problèmes qui a été porté à mon attention. Deux résidents de ma circonscription, Renée et Rodney, m'ont dit être préoccupés par les incohérences qu'ils observent tant dans l'application des règles que dans la façon dont l'aide est fournie. Ils habitent tous les deux dans des réserves, mais des membres de leur famille vivent à l'extérieur des réserves et ont du mal à payer l'épicerie et ce genre de choses. Ils sont frustrés de ne pas pouvoir faire bénéficier les membres de leur famille qui vivent à l'extérieur des réserves de l'aide qu'ils reçoivent dans leurs réserves.

Je pose la question tout d'abord à vous, monsieur Bertrand, et j'aimerais que les représentants du Toronto Aboriginal Support Services Council y répondent par la suite.

S'agit-il d'une situation dont vous entendez davantage parler, et avez-vous une solution à recommander?

• (1205)

Le chef national Robert Bertrand: Je suis ravi que vous ayez soulevé la question, car ce que vous avez dit illustre les inégalités que nous subissons — lorsque je dis « nous », je parle du Congrès des peuples autochtones et de nos organisations autochtones provinciales et territoriales — actuellement. Dans l'approche fondée sur les distinctions adoptée par le gouvernement, la majeure partie de l'aide et des ressources va aux Autochtones qui vivent dans les réserves, tandis que ceux qui n'y vivent pas ne peuvent accéder aux programmes, à l'aide financière et aux ressources.

Depuis le début, tout ce que nous demandons, c'est qu'on nous traite sur un pied d'égalité. Comme vous l'avez mentionné, les gens qui vivent à l'extérieur des réserves veulent obtenir la même aide et les mêmes ressources que ceux qui vivent dans les réserves.

Voilà ce que nous demandons, monsieur le président, et en comparissant devant votre comité ce matin, nous espérons que vous serez en mesure de souligner au gouvernement les inégalités dont j'ai parlé auparavant.

Le président: Il vous reste une minute, monsieur Viersen. Allez-y.

M. Arnold Viersen: J'aimerais seulement entendre la réponse des représentants du Toronto Aboriginal Support Services Council.

Mme Lindsay Kretschmer: Si vous me le permettez, j'aimerais donner à notre président, Larry Frost, l'occasion de prendre la parole.

M. Larry Frost (président, Toronto Aboriginal Support Services Council): Quelle était la question? J'ai eu un petit problème avec mon bouton de mise en sourdine il y a trois minutes, et je viens de revenir.

M. Arnold Viersen: Aucun problème.

Des gens de ma circonscription, où je représente 14 Premières Nations, communiquent avec moi. En particulier, une dame, qui s'appelle Renée, se disait frustrée par le fait qu'il semblait y avoir un grand manque d'uniformité dans l'offre de services et également la façon dont le confinement a des conséquences lorsqu'il s'agit de faire l'épicerie. Ce n'est qu'un des aspects.

Dans la réserve, le chef et le conseil s'occupent assez bien de leurs familles. À l'extérieur de la réserve, les gens qui font partie de leur bande, mais qui ne vivent pas dans la réserve ne peuvent accéder à aucune aide par l'intermédiaire de la bande.

Je me demande seulement si vous avez une solution à proposer à cet égard et si c'est un problème dont vous entendez parler.

Le président: Veuillez être très bref.

M. Larry Frost: S'agit-il ici des personnes qui vivent dans les réserves ou de celles qui vivent à l'extérieur de celles-ci?

M. Arnold Viersen: Il s'agit de la différence entre les services offerts.

M. Larry Frost: Ce qui se fait dans les réserves aiderait n'importe qui, ce que nous faisons avec des paniers de denrées alimentaires, en ce moment même. Dans les réserves, si nous pouvons tra-

vailler ensemble d'une manière ou d'une autre, il s'agit de s'entraider, n'est-ce pas?

Le président: Je suis désolé. Je dois maintenant vous interrompre, car le temps est écoulé depuis un moment déjà. Vous pourriez peut-être fournir plus de détails en répondant à une autre question ou en nous envoyant un mémoire.

Monsieur Powlowski, vous disposez de cinq minutes.

M. Marcus Powlowski: Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins.

Je viens de Thunder Bay, qui, je pense, parmi toutes les grandes villes du Canada, a proportionnellement la plus importante population autochtone urbaine. Cette discussion est donc très pertinente pour nous.

J'essaie de comprendre comment fonctionne le financement de la population autochtone urbaine. Ai-je tort de penser que si l'on est membre, par exemple, de la Première Nation de Pikangikum ou de la Première Nation de Webequie et qu'on vit à Thunder Bay...? Bien des gens de ces communautés vivent à Thunder Bay. Ne continuent-ils pas à faire partie de ces Premières Nations et ne bénéficient-ils pas d'une certaine partie de l'aide que la bande reçoit?

Mme Jocelyn Formsma: Je pourrais en parler un peu.

Vous avez raison, et je sais que de nombreuses Premières Nations, mais pas toutes, ont offert les fonds de soutien qu'elles ont reçus à leurs membres qui ne vivent pas dans les réserves, mais je suppose que cela dépend encore une fois de ce qui leur est accessible à l'extérieur des réserves. J'imagine que 100 \$, 150 \$, 200 \$ ou 75 \$, peu importe le montant dont il s'agit, ne représentent pas grand-chose lorsqu'il s'agit de faire l'épicerie pour deux ou trois semaines afin d'éviter de devoir aller à l'épicerie aussi souvent, s'il y a des transports, s'ils travaillent encore, s'il y a des enfants à la maison.

Je pense que l'élément important, c'est que oui, ils sont toujours membres de ces Premières Nations, tout comme moi, qui suis membre de la Première Nation crie de Moose et qui vis à Ottawa. L'aide que les Premières Nations offrent aux membres qui vivent à l'extérieur de la réserve est limitée, et c'est pourquoi nous disons que les centres d'amitié sont là pour non seulement fournir les services aux membres de la communauté autochtone urbaine, mais également pour assurer l'accessibilité de sorte qu'ils puissent mieux accéder à des denrées. Les centres les aident à s'y retrouver et à faire une demande de PCU ou de prestations aux aînés. En fait, certains centres d'amitié ont installé des ordinateurs à l'intérieur, mais ont placé le clavier à l'extérieur, de sorte que les gens puissent venir au centre et y faire des demandes de prestations fédérales en toute sécurité. Ils offrent ce soutien communautaire global qui, je crois, est vraiment essentiel pour tout le monde. L'isolement et les problèmes de santé mentale ont des répercussions sur nos peuples. Je ne veux pas dire qu'ils en ont plus que la COVID, car je sais que des membres de nos peuples sont infectés par la COVID ou en sont décédés, et nous ne savons pas vraiment grand-chose à ce sujet, car nous ne recueillons pas les données.

Je pense que votre question comporte beaucoup d'éléments, mais nous sommes toujours bel et bien des membres de nos communautés. Or, le soutien communautaire global auquel nous sommes en mesure d'accéder est très limité lorsque nous ne vivons pas dans une réserve, et c'est la même chose pour les Inuits qui vivent dans le Sud. Les centres d'amitié servent des dizaines de milliers d'Inuits qui vivent en milieu urbain, et c'est la même chose pour le financement que reçoivent les organismes visés par les accords sur les revendications territoriales des Inuits. D'après ce que nous entendons, l'accès pour un Inuit qui vit en milieu urbain n'est pas aussi solide, et notre président serait en mesure d'en dire plus à ce sujet si une question de suivi est posée. Nous parlons beaucoup des Premières Nations, mais je pense que cette population a aussi des besoins très particuliers, et nous faisons de notre mieux pour y répondre sans nécessairement avoir l'aide des régions. Dans certains cas, oui...

• (1210)

Le président: Il reste une minute. Allez-y.

M. Marcus Powlowski: D'accord. Je pense que vous avez déjà mentionné une autre chose que j'allais demander. Je pense que les membres de la population autochtone urbaine et de l'ensemble de la population autochtone peuvent encore faire une demande de PCU, de subvention salariale. Je présume que ce que les centres d'amitié font aussi en partie, c'est essayer d'aider les Autochtones qui vivent en milieu urbain à accéder à ces autres programmes et sources de financement.

Mme Jocelyn Formsma: Oui.

Peut-être que Mme Cloutier pourrait en dire un peu plus à ce sujet.

Le président: Vous disposez de 30 secondes. Allez-y.

Le chef national Robert Bertrand: Si personne ne répond à la question, pourrais-je simplement intervenir?

Le président: Madame la greffière, je ne sais pas si nous avons perdu la communication avec Mme Cloutier ou si son micro était en mode silencieux.

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Je crois que son micro était en mode silencieux, monsieur le président.

Le président: D'accord. Veuillez répondre en 30 secondes, madame Cloutier.

[Français]

Mme Edith Cloutier: Les centres d'amitié autochtones aident les membres de la communauté à accéder à des programmes spéciaux, mais pas juste en temps de pandémie. C'est quelque chose que nous faisons tous les jours. Alors, le lien que nous avons avec la communauté nous permet d'aller jusque là. Juste pour vous donner une idée, je connais très bien Thunder Bay...

[Traduction]

Le président: Je suis désolé, madame Cloutier, mais le temps est écoulé depuis un moment. Vous pourrez peut-être terminer plus tard au cours de la réunion. C'est maintenant au tour de M. Vidal, qui dispose de cinq minutes.

Monsieur Vidal, allez-y, s'il vous plaît.

M. Gary Vidal: Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse soit à Mme Formsma, soit à M. Sheppard-Buote, ou peut-être aux deux s'ils le souhaitent. Comme vous le savez sans doute, la partie nord-ouest de la Saskatchewan est incontestablement un foyer de COVID-19 dans les

communautés autochtones. Les Premières Nations, les Métis et les municipalités collaborent tous ensemble et sont touchés par la crise. Un peu plus tôt, le député Battiste a parlé des besoins auxquels répondent les centres d'amitié au pays. Le nord-ouest de la Saskatchewan, cet actuel foyer, compte au moins trois centres d'amitié, et nous ne considérons pas cette région comme un centre urbain.

Concernant l'observation qu'a faite Mme Formsma plus tôt sur une transition rapide vers des services, que peuvent faire les centres d'amitié du nord-ouest de la Saskatchewan pour contribuer à la lutte contre cette crise sur le terrain et dans le foyer à l'heure actuelle?

• (1215)

M. Christopher Sheppard-Buote: Je vis en Saskatchewan durant cette période. C'est, je crois, au cœur de certains problèmes de visibilité. Nos membres se trouvent dans plus de 100 collectivités au pays, des métropoles aux communautés de 1 000 personnes. Parfois, les petites et les moyennes communautés sont le carrefour communautaire de populations autochtones.

Quand nous pensons à La Loche — qui revient souvent —, nous pensons à son extraordinaire centre d'amitié qui est dirigé par une équipe formidable. Il faut comprendre qu'on présume que bon nombre de leurs membres obtiennent de l'aide de diverses sources de financement alors que ce n'est pas le cas.

Certaines des plus grandes difficultés que nous rencontrons actuellement concernent la nourriture, les couches et les préparations pour nourrissons. Lorsque nous communiquons avec de grands distributeurs, on nous traite comme si nous étions n'importe quelle petite organisation, même si nous représentons, disons, 10 organisations.

Notre bureau a déjà envoyé un grand nombre de boîtes d'équipement de protection individuelle à cette région juste pour que les employés puissent continuer à faire leur travail.

En Saskatchewan, nous avons l'avantage d'avoir de très bonnes relations avec le Bureau du commissaire aux traités et la FSIN, et nous essayons de collaborer pour faire cela. Ce ne sont pas toutes les régions qui ont la chance d'avoir ce genre de liens, et l'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures d'urgence ne sont tout simplement pas disponibles. C'est extrêmement frustrant lorsque du personnel en première ligne essaie d'aider les gens et que tout ce qu'il veut, c'est un masque. Et il n'y a pas de mécanisme direct, même si l'on a une liste de distributeurs, pour obtenir des aliments, des couches ou des préparations pour nourrissons.

Lorsque ces communautés sont extrêmement proches les unes des autres, comme Buffalo Narrows et La Loche, il arrive que les communautés deviennent nerveuses à l'idée que les gens se déplacent, par exemple, pour aller chercher de la nourriture.

Les centres peuvent sembler se trouver en région éloignée, mais j'ai grandi dans l'Arctique, dans une ville de 200 habitants qui n'était accessible que par avion. On parle alors d'une ville isolée. La Loche est accessible par voiture, mais elle manque tout de même de certains produits de première nécessité. Si nous n'essayons pas de fournir les ressources, voire l'accès, les communautés continueront de souffrir et nous perdrons de plus en plus d'ânés, ce qu'a déjà connu cette région.

M. Gary Vidal: Merci.

Je sais qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. Je poserais seulement rapidement une question de suivi, peut-être à M. Sheppard-Buote.

Je sais que votre organisation a exprimé une certaine frustration quant au processus de demande et au versement de l'argent. Nous avons entendu ce que vous avez dit il y a quelques semaines devant le comité de la santé, je crois.

Pourriez-vous nous dire comment se déroule le processus maintenant, trois ou quatre semaines plus tard, par rapport à ce que vous aviez dit à ce moment-là?

Le président: Vous avez moins d'une minute.

Vous avez la parole.

M. Christopher Sheppard-Buote: Au bout du compte, nous avons reçu des ressources, mais j'aimerais répéter ce que j'ai dit à ce moment-là.

Vous avez obligé la plus grande partie des Autochtones du pays à se faire concurrence pour le plus petit montant. Il n'y a pas d'autres façons de décrire la situation. Notre organisme va maintenant plus loin, car nous nous tournons vers la période qui suivra la pandémie de COVID-19 afin de trouver le moyen d'aider à rebâtir une communauté brisée qui ne recevait aucun soutien avant les circonstances actuelles.

C'est ce que nous offrons. Nous avons un vaste réseau que nous aimerions utiliser pour aider le plus grand nombre possible d'Autochtones lorsque tout ceci sera terminé.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous entamons maintenant une série de questions de cinq minutes. La parole est à Mme Damoff.

Mme Pam Damoff: Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord reconnaître que je suis aujourd'hui sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Mississaugas de New Credit.

Madame Cloutier, je tiens à vous offrir mes condoléances pour les deux décès que vous avez mentionnés.

J'aimerais remercier tous les témoins du travail qu'ils accomplissent, en particulier lorsqu'il s'agit d'adapter leurs services dans cette période sans précédent, afin d'offrir des services indispensables aux Autochtones en milieu urbain. Je pense que nous savions qu'il y avait des lacunes auparavant et que la pandémie actuelle n'a fait que mettre l'accent sur les enjeux déjà présents dans les milieux urbains.

Les ministres ont reconnu que le fonds de 15 millions de dollars n'est pas suffisant. Ce montant s'ajoute aux fonds qui ont été versés par l'entremise de l'initiative Vers un chez-soi, l'Allocation canadienne pour enfants et la Prestation canadienne d'urgence — et je sais que plusieurs de vos organismes aident les gens à présenter une demande pour cette prestation.

Madame Kretschmer, vous avez mentionné qu'il fallait créer une coalition d'Autochtones en milieu urbain composée d'organismes comme le vôtre. Avant les événements actuels, j'ai assisté à une rencontre qui a eu lieu à Ottawa et au cours de laquelle la ministre a fait une allocution. J'aimerais savoir si les organismes membres de cette coalition ont communiqué les uns avec les autres pendant la

pandémie de COVID-19 et où en sont vos efforts pour réunir ces organismes sous une seule voix.

● (1220)

Mme Lindsay Kretschmer: *Niá:wen*, madame Damoff. Je vous remercie de votre question. Je ne peux pas vous dire si des coalitions ont communiqué de façon indépendante ou non. À l'échelle nationale, la coalition actuelle est composée de 32 autres villes d'un bout à l'autre du Canada. Les instances provinciales et territoriales collaborent pour former ce qui deviendra, nous l'espérons, un porte-parole pour les organismes autochtones en milieu urbain qui ne sont peut-être pas représentés par d'autres structures déjà en place.

Pour être juste, je crois que d'excellents efforts ont été déployés à ce jour. En effet, la coalition nationale est en formation depuis les deux dernières années. Nous avons une structure de gouvernance dirigée par Mark et Charlene, et je crois que vous les avez rencontrés lorsque vous étiez à Ottawa. Je pense que c'est une très bonne occasion pour nous de réfléchir à la meilleure façon de communiquer entre nous, ce qui nous permettra de nous faire une idée de la situation. Toutefois, en ce moment, je ne peux pas confirmer si ce processus est en cours ou non.

Mme Pam Damoff: J'aimerais parler un peu de la connectivité. Nous avons tendance à penser que la connectivité est seulement un enjeu en milieu rural, mais en réalité, c'est aussi un enjeu en milieu urbain. J'ai abordé cette question avec des membres du TASSC, et j'aimerais d'abord parler du TASSC et ensuite des centres d'amitié.

Nous nous sommes réellement rendu compte qu'il y avait un écart socioéconomique en ce qui concerne l'accès aux programmes et aux services qui ont été offerts pendant la pandémie, car les gens qui n'ont pas accès à Internet ou à des appareils électroniques et qui utilisent habituellement ceux des centres communautaires, des bibliothèques et des centres d'amitié n'ont tout simplement pas pu y avoir accès.

J'aimerais que les témoins du TASSC et ensuite ceux des centres d'amitié nous fassent part de leurs observations sur le terrain en ce qui a trait à la connectivité.

Mme Lindsay Kretschmer: Sur le terrain, nous avons collectivement milité pour qu'il soit possible d'avoir pleinement accès à une connexion dans toute la ville. Nous avons travaillé avec différents échelons municipaux et provinciaux pour tenter de faire progresser les questions de la connectivité et de l'acquisition d'appareils électroniques, afin de fournir un appareil à ceux qui en ont le plus besoin. Les organismes membres ont acheté des minutes de téléphone cellulaire et des appareils pour les personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes âgées et les étudiants.

Comme vous le savez, la plupart des ministères provinciaux ont mis en œuvre leurs programmes respectifs. Pour nous, dans le contexte des Autochtones en milieu urbain et de l'accès à l'information... Vous savez, chaque parent a reçu un courriel — j'en ai reçu un. Toutefois, en théorie, si je n'avais pas accès à un appareil électronique ou à Internet, mon enfant ne ferait pas ses devoirs ces temps-ci.

Nous avons utilisé le bouche-à-oreille et une série d'autres mécanismes sur les réseaux de médias sociaux, ainsi que différents types de communication électronique et d'autres moyens, afin de communiquer avec les personnes qui ont besoin de soutien. Nous avons fonctionné au cas par cas ou selon les besoins, mais ce serait formidable s'il était possible d'avoir accès à une connexion partout dans la ville de Toronto.

Niá:wen.

Mme Jocelyn Formsma: J'aimerais ajouter un bref commentaire.

Au début, nous avons certainement communiqué avec des membres du personnel des tables de coalition. Lors de nos discussions avec les intervenants de Services autochtones, nous avons demandé la création d'un mécanisme pour financer les tables de coalition urbaines et les centres d'amitié, car nous reconnaissons qu'un grand nombre de ces organismes ont établi un partenariat pour fournir du soutien à la communauté. Je suis donc tout à fait d'accord avec les propos de Mme Kretschmer.

Nous avons parlé aux représentants de certaines entreprises pour tenter de favoriser l'achat d'équipement à l'échelon national, en particulier des téléphones cellulaires et des tablettes électroniques qui peuvent être connectées au réseau, ainsi que des dispositifs d'amplification de la connexion Internet. Nous insistons sur la question de la connectivité, car c'est un problème qui touche l'ensemble du pays lorsqu'il s'agit de veiller à fournir aux gens l'accès aux choses dont ils ont besoin pour terminer leurs études et communiquer avec les membres de leur famille et de leur communauté.

C'est un énorme problème, et il n'a certainement pas encore été réglé.

Le président: Merci beaucoup. Votre temps est écoulé.

Nous entamons maintenant une série de questions de deux minutes et demie.

La prochaine intervenante sur ma liste est Kristina Michaud, du Bloc québécois.

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

• (1225)

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Tout d'abord, je veux remercier les témoins.

J'aimerais offrir mes sincères condoléances aux proches et aux familles des deux jeunes hommes décédés de la région de Val-d'Or.

Je pense que c'est assez unanime, selon ce qu'on entend aujourd'hui: l'approche fondée sur la distinction dans la prestation des services aux peuples autochtones ne permet pas aux centres d'amitié de remplir convenablement leur mission.

Ma question s'adresse aux représentants de l'Association nationale des centres d'amitié.

De quelle façon le gouvernement aurait-il dû déployer l'aide financière pour faire en sorte que les centres d'amitié puissent offrir des services à la population?

Mme Cloutier pourrait répondre sur un plan peut-être plus local, c'est-à-dire en ce qui concerne la situation à Val-d'Or.

Mme Edith Cloutier: Je vous remercie de la question. En fait, je l'ai soulevé dans ma présentation et nous avons été plusieurs à mentionner que cette approche prônée par Services aux autochtones Canada et le gouvernement rend invisible la voix des Autochtones en milieu urbain. La manière de manifester nos réalités, c'est dans l'action. Sous un angle plus local, et je pense que nous pourrions traduire cela à l'échelle nationale, l'action des centres d'amitié au-

tochtones démontre clairement qu'il y a des besoins qui ne sont pas comblés.

Au cours de 50 jours de gestion de crise liée à la COVID-19, à Val-d'Or — dont la population compte 35 000 habitants —, le Centre d'amitié a été l'unique et principal organisme à fournir plus de 4 000 boîtes à lunch à des personnes en situation d'itinérance. Nous gérons un centre de jour, où plus de 500 paniers de nourriture ont été distribués. Par l'intermédiaire des services de première intervention, nous recevons plus d'une centaine d'appels par semaine, ce qui nous permet d'aider des communautés. Il y a là une réalité qu'il faudra traduire dans l'après-COVID-19; il faudra démontrer que nous étions là avant la COVID-19, que nous sommes présents maintenant et que nous le serons par la suite. La réalité et les besoins vont donc se refléter dans le travail que nous faisons sur le terrain.

Je suis certaine que mes collègues de l'Association nationale pourront donner davantage de détails.

[Traduction]

Le président: Votre temps est presque écoulé.

Veuillez poursuivre.

Mme Jocelyn Formsma: Je serai brève et je vous donnerai un aperçu du document stratégique que nous publierons.

Nous affirmons que les diverses identités des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui vivent en milieu urbain sont multiples et intersectionnelles. Nous voulons veiller à ce que lorsque vous utilisez une approche fondée sur les distinctions, vous ne teniez pas seulement compte de l'identité des Premières Nations, des Métis et des Inuits, mais que vous examiniez également l'endroit où ils sont situés et où ils résident. Vous devez aussi tenir compte des différences entre les sexes, c'est-à-dire qu'il faut examiner les répercussions sur les femmes, ainsi que sur les personnes bispirituelles et LGBTQ+. Nous affirmons qu'en utilisant une approche fondée sur ces éléments, vous pourrez mieux comprendre les gens et prendre de meilleures décisions stratégiques.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Madame Qaqqaq, vous avez la parole.

Mme Mumilaaq Qaqqaq (Nunavut, NPD): *Matna*, monsieur le président. J'aimerais également remercier tous les témoins de comparaître devant notre comité aujourd'hui.

Ma question s'adresse au président de l'Association nationale des centres d'amitié. Je crois que nous n'avons pas beaucoup parlé de la santé mentale pendant la pandémie de COVID-19. Dans ma circonscription, au Nunavut, les ressources pour la santé mentale sont rares, mais nous en avons réellement besoin. Pourriez-vous nous en dire plus sur certains des soutiens en matière de santé mentale que vous offrez pendant la pandémie de COVID-19, sur les défis auxquels vous faites face et sur les mesures que vous souhaitez toujours mettre en œuvre? Veuillez utiliser tout le temps dont vous avez besoin pour répondre.

M. Christopher Sheppard-Buote: Je viens d'une région du Nord qui avait, pendant la plus grande partie de mes études secondaires, le taux de suicide le plus élevé au monde. On parle de santé mentale au Canada, mais on ne profite pas des occasions d'avoir des effets réels.

Par exemple, l'ensemble de notre Conseil national des jeunes a élaboré un programme de sensibilisation et de prévention du suicide à l'intention des jeunes. Ce programme pouvait être mis en œuvre d'un bout à l'autre du pays et il a été présenté dans le cadre d'un appel de propositions, mais il n'a pas été financé. Des jeunes avaient élaboré ce programme directement pour eux. Je crois que nous parlons beaucoup de la santé et de la santé mentale, mais je n'ai pas encore vu une initiative qui n'était pas une réponse après les faits et qui avait été véritablement conçue au sein de la communauté visée.

En raison de mon expérience de jeune homosexuel inuit vivant dans le Nord, je comprends à quel point cela peut isoler un jeune Autochtone qui se sentait déjà isolé. Je comprends qu'il est facile d'éprouver une telle tristesse et une telle solitude que les recours les plus négatifs sont envisageables. Je crois que si le gouvernement canadien souhaite réellement améliorer les résultats en matière de santé mentale, il devrait probablement communiquer avec certains des centres d'amitié qui reçoivent, ces temps-ci, 47 fois plus d'appels que d'habitude au sujet de cas de violence familiale.

• (1230)

Le président: Je vous remercie.

Nous entamons maintenant une série de questions de cinq minutes. La parole est d'abord à M. Bob Zimmer, du Parti conservateur.

Monsieur Zimmer, vous avez la parole.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais poser une question à M. Sheppard, mais elle s'adresse aussi à tous les témoins qui comparaissent aujourd'hui. Elle concerne mon rôle de porte-parole de l'opposition pour le développement économique du Nord. C'est le cadre dans lequel je poserai mes questions.

Je suis d'accord avec vous tous lorsque vous dites que les personnes âgées représentent l'une des grandes préoccupations liées à la relance économique, surtout celles qui n'ont pas accès à un équipement de protection individuelle approprié et à d'autres moyens de protection contre la COVID-19. C'est le préambule de ma question.

M. Sheppard, vous avez parlé de la difficulté d'avoir accès à l'équipement de protection individuelle. Toujours dans l'optique de la relance économique, je sais qu'un grand nombre de nos jeunes souhaitent retourner au travail, mais ils veulent manifestement éviter de représenter un risque pour les personnes âgées ou d'autres membres de leur collectivité. À l'échelle locale, nous avons constaté que l'une de nos réserves avait quelques cas de COVID-19, et nous savons tous que les conditions de vie ne sont pas toujours idéales.

Selon vous, qu'est-ce qui est nécessaire pour passer à la prochaine étape? Je sais que certains d'entre nous conviendraient que la situation actuelle n'est même pas encore adéquate. Selon vous, de quoi aurons-nous besoin pour reprendre une vie soi-disant normale?

M. Christopher Sheppard-Buote: Je crois qu'il y a un énorme... Nous parlons beaucoup de notre réseau. Toutefois, dans mon exposé, j'ai parlé du très grand nombre d'édifices et d'espaces physiques autochtones en milieu urbain à l'échelle du pays. Le Canada a déjà un réseau d'organismes et d'infrastructures qui pourrait être utilisé comme outil de stimulation économique. S'il y avait un fonds national pour l'infrastructure autochtone en milieu urbain qui n'était pas

seulement de 5 millions de dollars cette année et de 8 millions de dollars l'année prochaine, et qu'on l'envisageait dans le cadre de la relance économique, mais également pour l'avenir...

Si nous souhaitions réellement assurer une planification efficace, il faudrait que nous nous demandions comment concevoir adéquatement ces espaces d'infrastructures et les construire pour qu'ils soient — au cas où une telle situation se reproduirait — beaucoup mieux adaptés à nos besoins et prêts pour l'avenir. Cela ne permet pas seulement d'améliorer la prestation de services, mais cela facilite également la création d'espaces d'isolement et d'espaces de rassemblement sécuritaires. C'est également un moteur économique dans plus de 100 circonscriptions ou communautés de notre pays. Le Canada a donc une occasion en or de stimuler l'économie locale sur le terrain tout en préparant l'avenir.

Je crois que le gouvernement du Canada doit cesser de voir les centres d'amitié comme des organismes qui aident les plus vulnérables et qu'il doit plutôt les voir comme des partenaires. Cela pourrait réellement changer la façon dont nous abordons l'évolution démographique, l'économie et la durabilité.

M. Bob Zimmer: C'est certainement vrai. Un vieil ami avec qui je travaillais dirige le centre d'amitié de ma localité. Ce centre est excellent pour les jeunes, car il les aide à franchir les différentes étapes et à planifier une très belle vie.

Je dois interrompre ma question, monsieur le président, car j'aimerais présenter la motion suivante:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord adopte la motion suivante, que, à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de la façon dont elle a eu un impact négatif sur la gouvernance des communautés autochtones, y compris le report des élections et le rassemblement des organes décisionnels traditionnels, le Comité convoque les chefs élus des Wet'suwet'en pour qu'ils témoignent de la façon dont la pandémie de COVID-19 a affecté leur capacité à entamer des négociations ouvertes et transparentes avec le gouvernement fédéral concernant les droits et titres fonciers.

• (1235)

Le président: Y a-t-il des commentaires sur la motion?

M. Jaime Battiste: Je ne suis pas certain de comprendre la motion.

Monsieur Powlowski, vous pouvez parler en premier.

M. Marcus Powlowski: Je n'ai pas compris la motion.

Vous demandez la tenue d'une séance pour parler de cet enjeu, n'est-ce pas?

M. Bob Zimmer: Nous souhaitons que les chefs élus des Wet'suwet'en comparaissent devant le Comité, comme le dit la motion. Je peux la relire si vous le souhaitez.

Permettez-moi de la relire. Ce ne sera pas long.

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord adopte la motion suivante, que, à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de la façon dont elle a eu un impact négatif sur la gouvernance des communautés autochtones, y compris le report des élections et le rassemblement des organes décisionnels traditionnels, le Comité convoque les chefs élus des Wet'suwet'en pour qu'ils témoignent de la façon dont la pandémie de COVID-19 a affecté leur capacité à entamer des négociations ouvertes et transparentes avec le gouvernement fédéral concernant les droits et titres fonciers.

Le président: Monsieur Zimmer, est-ce un avis de motion ou est-ce une motion?

M. Bob Zimmer: C'est un avis de motion.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Battiste, vous avez la parole.

M. Jaime Battiste: J'aimerais seulement préciser que je comprends que le député souhaite comprendre le processus interne de ratification de la nation des Wet'suwet'en. Toutefois, je ne vois tout simplement pas comment ce sujet est lié à la COVID-19. De plus, je ne vois pas comment, dans le cadre d'une discussion sur la situation hors réserve que nous avons avec les témoins qui comparaissent maintenant, nous pourrions revenir sur les titres fonciers autochtones et les enjeux dans les réserves, car les témoins ne sont pas ici pour entendre parler de ces sujets. J'aimerais donc savoir pourquoi nous ferions cela.

Le président: Je vais intervenir et déclarer la motion irrecevable, car elle n'est pas liée au mandat du Comité.

Il est 12 h 38, ce qui signifie que la parole est maintenant à Mme Zann. Elle a cinq minutes.

Allez-y, madame Zann.

M. Bob Zimmer: Excusez-moi. Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je ne crois pas qu'il relève du président de décider de ce qui est pertinent ou non à propos d'une motion. Je crois que la décision revient au Comité. Il est évident que la motion porte sur un enjeu associé à la COVID. Je ne crois pas que la décision est à votre discrétion, mais bien qu'il revient au Comité de la prendre.

Le président: Comme je l'ai dit, ce n'est pas...

Mme Leah Gazan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je crois que nous avons discuté de ce sujet lors de toutes nos réunions. Puisque certains députés conservateurs veulent se mêler des politiques communautaires internes, nous devrions peut-être inviter toutes les parties qui ont pris part à la discussion. À mon avis, c'est une mauvaise utilisation du temps en raison de la nature des sujets abordés, mais je crois...

Le président: Madame Gazan, je dois vous interrompre. Je suis désolé. L'avis de motion ne peut faire l'objet d'un débat. Nous allons poursuivre la réunion. Nous utilisons aussi le temps précieux des autres intervenants. Nous allons finir juste à temps, à 13 heures. Nous nous sommes un peu perdus, alors j'aimerais que nous revenions sur la bonne voie.

Madame Zann, vous disposez de cinq minutes. Allez-y avec votre question.

Mme Lenore Zann (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci beaucoup.

J'aimerais souligner que je me trouve sur le territoire non cédé des Micmacs; je leur en suis très reconnaissante.

Madame Formsma, j'aimerais vous poser une question au sujet des centres d'amitié et de ce dont vous êtes témoin en ce qui a trait à la violence contre les femmes et à la violence familiale. On nous dit que selon les statistiques, depuis que tout est interrompu, le taux de violence en général et de violence familiale a augmenté jusqu'à 30 % dans de nombreuses régions du pays. C'est pourquoi le gouvernement a investi dans les refuges et les maisons de transition et a offert un financement de 207,5 millions de dollars pour appuyer de nombreuses organisations, 40 millions de dollars dans les centres pour les femmes et l'égalité entre les sexes, 26 millions de dollars à l'appui des refuges pour les femmes, etc.

Dans quelle mesure cette aide se rend-elle dans vos communautés et dans les collectivités autochtones du pays, le cas échéant? Est-ce que les centres d'amitié du pays ont accès à ces fonds? Si oui, comment les utilisez-vous? Sinon, de quoi avez-vous besoin?

● (1240)

Mme Jocelyn Formsma: Merci. Je pourrais vous parler de ce que nous entendons à l'échelle nationale. Je ne sais pas si les représentants du TASSC ou Mme Cloutier de Val-d'Or veulent commenter leur expérience locale.

Ce que nous entendons, c'est qu'il y a une augmentation du nombre d'appels aux centres d'amitié au sujet de la violence à la maison. Étant donné les mesures d'isolement qui ont été prises, les places dans les refuges associés aux centres d'amitié sont très limitées et il est difficile de placer, de retirer ou de déplacer quelqu'un.

Je vais le répéter: la disponibilité n'est pas toujours synonyme d'accessibilité. La simple disponibilité des fonds — et en théorie, les centres d'amitié devraient avoir accès à une partie de ceux-ci — ne signifie pas que les centres d'amitié y ont pleinement accès. Une grande partie des fonds destinés aux refuges a servi au financement sur les réserves, ce qui est une bonne chose. De plus, le financement destiné aux refuges pour femmes a été dirigé vers les grands refuges, qui se trouvent dans les régions urbaines.

Nous nous retrouvons à nouveau dans un vide juridictionnel. Comme nous sommes considérés à titre d'organismes à but non lucratif autochtones, lorsque le financement est offert en dehors des réserves, on pense que le gouvernement fédéral nous a déjà donné de l'argent ou qu'il est de sa responsabilité de nous le donner, tandis que le gouvernement fédéral, lui, dit que si l'argent est offert à toutes les organisations, alors nous devrions y avoir accès par l'entremise de ces moyens, et que nous n'avons pas besoin d'un montant distinct destiné aux Autochtones en milieu urbain.

Oui, nous avons entendu parler de cette augmentation. L'accès des centres d'amitié au financement est assez décousu au pays. Nous n'avons pas réussi à assurer une cohésion. C'est notre expérience.

Je ne sais pas si Mme Cloutier ou les représentants du TASSC peuvent nous parler de leur expérience locale.

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Lenore Zann: Est-ce que quelqu'un veut répondre?

Mme Lindsay Kretschmer: À l'échelle locale, ici, à Toronto, les organisations membres se sont mobilisées très rapidement. De façon particulière, le Centre de ressources pour les femmes autochtones, la Thunder Woman Healing Lodge Society, les Services juridiques pour les Autochtones et le Feu du Conseil ont travaillé ensemble à la mise sur pied d'une ligne d'écoute téléphonique; ils ont préparé des propositions de financement dans la province et ont travaillé avec la ville afin d'organiser l'hébergement.

Nous sommes proactifs, mais nous avons besoin de l'aide de tous les ordres de gouvernement, parce qu'à l'heure actuelle, certains de ces organismes utilisent leurs propres fonds pour payer des chambres d'hôtel et offrir un endroit sécuritaire à ceux qui en ont besoin.

Alors que nous sommes en train de régler les questions de compétences, comme l'a fait valoir Mme Formsma, je crois que nous réalisons que le travail n'arrête pas; les besoins sont toujours présents. Si une femme doit quitter sa maison avec ses enfants, il faut que cela se fasse immédiatement, que les organismes aient ou non les fonds nécessaires pour le faire. Il y a les frais de transport, le coût de la nourriture, de la lessive, les frais de relocalisation et les frais d'hébergement. Ensuite, il faut trouver un logement permanent pour l'après-crise.

Le président: Votre temps est écoulé. Merci.

Nous revenons au Parti conservateur.

Monsieur Schmale, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

M. Jamie Schmale: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie une fois de plus les témoins pour leur participation à la réunion.

J'aimerais revenir au chef national Bertrand.

Monsieur Bertrand, ce matin, de nombreux articles parlent de la poursuite contre le gouvernement fédéral lancée par votre organisation. Voulez-vous dire quelque chose à ce sujet?

Le chef national Robert Bertrand: La seule chose que je puisse ajouter, c'est que nous avons demandé à plusieurs reprises au gouvernement fédéral — à RCAANC, à Services aux Autochtones Canada — d'augmenter le financement, parce que le montant qu'a reçu le Congrès des peuples autochtones pour ses électeurs au pays est nettement insuffisant. Après des heures de discussion avec le conseil d'administration... Nous ne voulions pas en venir là, mais à notre avis, c'était la seule option pour nos électeurs. Oui, le Congrès est présent — les dirigeants sont présents — pour tenter d'aider, mais il ne faut pas oublier que nous sommes là pour nos électeurs. Nous sommes là pour les gens de l'Île-du-Prince-Édouard, de Winnipeg, de Prince Albert et d'Edmonton. Nous voulons aider nos électeurs et nous croyions que c'était la seule façon de le faire. Nous nous sentions pris dans un coin, avec nulle part où aller. C'était la seule option qu'il nous restait.

• (1245)

M. Jamie Schmale: Pourriez-vous donner au Comité... Je sais que bon nombre d'entre vous connaissent les statistiques, mais peut-être pour les gens qui nous écoutent ou nous regardent... Pourriez-vous parler du nombre de personnes associées à votre organisation, que vous pourriez aider si vous aviez les ressources nécessaires pour le faire?

Le chef national Robert Bertrand: J'en ai nommé quelques-unes dans mon discours préliminaire. L'organisation de l'Île-du-Prince-Édouard aide les jeunes à trouver un logement. Les autres provinces maritimes ont la pêche commerciale. Nos organisations sont très proches de la population et des communautés de chaque province. Elles savent quelles sont les lacunes.

On peut mettre sur pied toutes sortes de programmes — les fonctionnaires à Ottawa, assis dans leur bureau —, mais ce sont ces gens qui voient les problèmes de près, qui sont témoins de la misère, qui ont vu ce que la COVID-19 avait fait aux aînés, aux jeunes et aux enfants. Ce sont eux qu'il faut aider et nous devons avoir les ressources nécessaires pour le faire. Il faut qu'ils nous disent de quels programmes ils ont besoin dans leur région... parce que je suis certain que ce qui fonctionne en Saskatchewan ne fonctionnera pas nécessairement au Labrador...

Le président: Il vous reste une minute.

Le chef national Robert Bertrand: ... par exemple; et je suis le premier à l'admettre. Ces gens sont sur le terrain et ce sont avec eux que devrait communiquer le gouvernement fédéral, par l'entremise du Congrès des peuples autochtones.

M. Jamie Schmale: Monsieur le président, avant que mon temps de parole ne soit écoulé, j'aimerais féliciter les centres d'amitié et toutes les autres organisations qui travaillent vraiment fort pour offrir des services à leurs membres. La situation n'est pas facile. D'après les témoignages que nous avons entendus aujourd'hui et lors des réunions précédentes, chaque organisation tente de composer du mieux qu'elle peut avec la situation pour ses membres, leur famille, leurs enfants, les collectivités, les sans-abris, les personnes handicapées et les personnes qui ont des troubles médicaux préexistants.

Nous vous remercions pour tout ce que vous faites. Continuez votre bon travail et j'espère que nous allons réussir à passer au travers. Je sais qu'ensemble, nous allons revenir à la normale, quelle qu'elle soit à la fin de tout cela.

Merci à tous.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur van Koeverden, vous disposez de cinq minutes.

M. Adam van Koeverden (Milton, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur participation à la réunion. Vos commentaires et votre point de vue sur ces sujets sont essentiels. Les voix autochtones sont très pertinentes aux fins des travaux du Comité.

Monsieur Bertrand, je vous remercie de travailler et de vous battre pour votre communauté. Je suis du même avis que vous au sujet de l'importance de la DNUDPA et je sais que de nombreux autres membres du Comité sont de cet avis également.

Monsieur Sheppard-Buote, je vous remercie d'avoir partagé avec nous votre histoire très pertinente.

Monsieur Frost, madame Cloutier, madame Formsma et madame Kretschmer, je vous remercie également pour le travail essentiel que vous faites au pays. J'aimerais transmettre mes condoléances aux membres de vos communautés pour les pertes que vous avez subies.

Je me trouve également sur des terres ancestrales: le territoire de la Première Nation des Mississaugas de New Credit à Halton, en Ontario.

Ma question est brève, et j'aimerais que M. Sheppard et les autres qui prodiguent des services de première ligne y répondent.

En ce qui a trait aux régions suburbaines — ma circonscription est principalement suburbaine et il n'y a pas de centre d'amitié à proximité, contrairement à la ville de Toronto, par exemple —, certaines familles autochtones y vivent et ont besoin de services elles aussi. Pourriez-vous nous parler plus en détail de ces régions? Vous m'excuserez si je dois vous couper la parole, mais nous essayons de respecter le temps prévu.

Madame Cloutier, voulez-vous commencer?

• (1250)

[Français]

Mme Edith Cloutier: Est-ce qu'on m'entend?

[Traduction]

M. Adam van Koeverden: Oui.

[Français]

Mme Edith Cloutier: Je vous remercie de votre question.

Si je comprends bien, on parle des familles autochtones qui vivent à l'extérieur des grands centres urbains et de la façon dont on peut favoriser l'établissement de liens et donner des services.

C'est un peu cela. Les centres d'amitié comme le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, une ville qui a une petite population comparativement à Toronto ou à Winnipeg, sont un point de convergence et un lieu de rencontre des communautés autochtones, ce qui vient accentuer la présence des Autochtones.

C'est souvent dans de petits milieux comme celui de Val-d'Or que le centre d'amitié autochtone devient ce carrefour de services. Nous ne sommes pas en représentation politique. Nous sommes des organisations qui offrent des services communautaires de première ligne. C'est ce qui nous permet d'établir des contacts communautaires et de favoriser une connexion communautaire, culturelle et identitaire entre les familles. Lorsque survient une pandémie comme la COVID-19, c'est vers un centre d'amitié autochtone que ces familles se tournent parce qu'il a déjà établi un lien de confiance et de communication avec elles.

M. Adam van Koeverden: Je vous remercie beaucoup, madame Cloutier.

[Traduction]

Madame Kretschmer, pourriez-vous nous parler de la population autochtone que vous servez, et qui vit à l'extérieur des grands centres urbains?

Mme Lindsay Kretschmer: Je vais vous répondre dans un instant. J'aimerais laisser M. Frost vous répondre plus en détail.

Je vous recommanderais de vous familiariser avec les centres d'amitié qui se trouvent près de vous. En ce qui a trait à Halton, je crois que vous êtes situés entre Peel, Hamilton, Niagara et Fort Erie, où se trouvent des centres d'amitié.

En ce qui a trait à la façon de répondre aux besoins des autochtones à l'extérieur des grands centres, je crois qu'il faut organiser des transports, assurer une communication virtuelle, songer à une approche différente et laisser les leaders vous parler directement de leurs besoins à l'échelle locale.

Je cède la parole à M. Frost.

M. Larry Frost: Pour ajouter à ce que j'ai dit plus tôt, nous voulons aider tout le monde. Nous travaillons tous ensemble. Nous allons toujours aider les gens qui font appel au TASSC à se nourrir et même à se loger, si nous en avons les moyens.

Le président: Il reste deux intervenants. Nous avons à peine le temps de les entendre.

Madame Bérubé, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie, monsieur le président.

Madame Cloutier, votre centre était déjà organisé, mais qu'est-ce que la crise de la COVID-19 a changé quant aux types de services que vous offrez et à la façon dont vous les offrez?

Quelles mesures votre organisation a-t-elle prises pour maintenir les services essentiels tout en respectant les directives de la santé publique?

Mme Edith Cloutier: Je vous remercie de votre question, madame Bérubé.

En effet, cela a été un grand défi de mettre en place des services de première ligne tout en maintenant les services essentiels de soins de santé, les services sociaux et psychosociaux, et en offrant du soutien aux personnes itinérantes et aux femmes vulnérables. Cependant, puisque les centres d'amitié sont des organisations qui ont développé une agilité organisationnelle et qui ont un leadership dans nos communautés, nous avons été en mesure, heureusement, de réorganiser les services tout en assurant des services à distance en utilisant la technologie.

Nous avons quand même maintenu certains services directs à la population, notamment des visites à domicile et des services d'un centre de jour pour les personnes itinérantes, que nous avons dû relocaliser en raison de la consigne d'éloignement social et des consignes sanitaires exigées par le contexte de la pandémie. Heureusement, nous avons pu compter sur la municipalité pour nous accompagner dans ces démarches. Il s'agit aussi de travailler en partenariat avec la santé publique et nos autres partenaires pour nous assurer d'offrir des réponses adéquates.

Les centres d'amitié autochtones, notamment celui de Val-d'Or, ont été en première ligne, parce que nous avons une approche qui est culturellement pertinente. Nous avons des liens avec les gens. Nous avons donc dû réorganiser tous ces services en assurant des services de première ligne efficaces. Grâce à cette relation de confiance que nous avons établie avec les gens, ils ont pu utiliser la technologie. Les données statistiques montrent que nous faisons plus d'une centaine d'accompagnements par semaine auprès de nos communautés, où nous sommes en contact avec un peu plus d'une centaine de familles lorsque nous allons livrer les denrées. Cela nous permet d'assurer des contacts.

Cependant, le défi demeure entier, c'est certain.

• (1255)

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie, madame Cloutier.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Gazan, c'est à votre tour.

M. Schmale lève la main.

Voulez-vous invoquer le Règlement ou dire quelque chose au Comité, monsieur Schmale?

M. Jamie Schmale: Je vais laisser les témoins parler, mais avant la fin de la séance, j'aimerais aborder quelques sujets. Je ne veux pas invoquer le Règlement pour ne pas utiliser le temps de parole des intervenants, mais j'aimerais parler de quelques points.

Le président: Madame Gazan, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup.

Ma dernière question s'adresse à Mme Formsma, de l'Association nationale des centres d'amitié, au sujet de la collecte de données.

Les données exactes sont essentielles en vue de déterminer les besoins précis de la population. Bon nombre d'organisations autochtones en milieu urbain nous ont dit qu'il s'agissait d'un problème, puisqu'elles n'ont souvent pas les ressources et l'appui nécessaires pour réaliser des recherches appropriées. Il y a donc des lacunes relatives aux données de recensement, surtout en ce qui a trait aux populations de sans-abri.

Comment le gouvernement peut-il mieux appuyer la recherche et la collecte de données pour cibler de manière plus précise les besoins des populations autochtones urbaines en matière de financement?

Mme Jocelyn Formsma: Nous avons commencé à travailler avec la Well Living House, avec la Dre Janet Smylie, à rassembler une partie de notre propre coalition d'organismes pour la collecte de données. Nous aurons des appels de suivi dans les jours qui viennent, et nous nous appuyons également sur ce que le Yellowhead Institute a récemment publié concernant ce qu'ils ont constaté à parcourir les avis de décès et à parler à des gens.

La question des données est d'une énorme importance. Nous discutons depuis un moment avec Services aux Autochtones Canada afin de déterminer ce que nous pouvons faire d'autre pour la collecte de données. Ils savent que c'est une lacune. Quand nous allons entreprendre ce travail avec la Well Living House, j'espère que Services aux Autochtones Canada offrira son soutien.

Mme Leah Gazan: Qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire pour mieux combler cette lacune?

Mme Jocelyn Formsma: Encore là, cela revient au borbier des compétences. Les politiques de santé nationale touchant les peuples autochtones sont établies par le fédéral. Une grande partie de la collecte de données se fait dans les hôpitaux ou à l'échelon provincial. Les données qui sont recueillies ne correspondent pas véritablement aux besoins en matière de données nationales.

Je crois que nous devons vraiment pousser les provinces à recueillir des données désagrégées. Avec la santé publique à l'échelle locale et régionale, nous devons vraiment faire comprendre l'importance des données désagrégées. Si nous ne savons pas qui sont les personnes touchées par cela, je ne sais pas comment nous pouvons même espérer régler la situation à l'échelle communautaire.

Mme Leah Gazan: J'ai une dernière question à laquelle vous pourrez répondre par oui ou par non. Estimez-vous que le manque d'appui concernant la collecte de données entrave votre capacité d'obtenir le soutien qu'il faut pour servir la collectivité, oui ou non?

Mme Jocelyn Formsma: Oui.

Le président: Merci.

J'aimerais remercier tous nos témoins. Nous avons eu une réunion très informative. Merci à vous tous: Robert Bertrand, chef

national du Congrès des peuples autochtones; le président Christopher Sheppard-Buote et Jocelyn Formsma, de l'Association nationale des centres d'amitié; Larry Frost et Lindsay Swooping Hawk Kretschmer, directrice exécutive, du Toronto Aboriginal Support Services Council; et Edith Cloutier, directrice générale, du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

Avant la fin de la séance, monsieur Schmale, vous vouliez soulever quelque chose.

● (1300)

M. Jamie Schmale: Oui. Question de procédure, je sais que Bob Zimmer a déposé un avis de motion.

Le président: Oui.

M. Jamie Schmale: Ce n'était pas en fait une motion, et donc il n'était pas possible d'en débattre. Cela étant dit, j'ai cliqué immédiatement sur l'icône de la main. D'autres personnes ont parlé, et ce n'est pas un problème, mais...

Le président: Je suis désolé.

M. Jamie Schmale: Non, ne vous en faites pas. Je le signale simplement. À l'avenir, est-ce qu'il y a un moyen d'attirer l'attention du président afin de dire quelque chose sans activer le microphone? J'ai essayé de clavarder avec le président simplement pour signaler que je voulais soulever quelque chose, mais il n'y avait aucun moyen de le faire. Je ne pouvais pas vous joindre autrement qu'en activant mon microphone et en interrompant la réunion.

Le président: Je suggère que nous tenions une réunion informelle avec la greffière et que nous établissions cela. J'ai vraiment de la difficulté à jongler avec toutes ces choses et à repérer une petite main bleue. Je sais que vous comprenez cela.

M. Jamie Schmale: Absolument, oui.

Le président: Discutons de cela hors-ligne. C'est un excellent point, et je vous en remercie.

M. Jamie Schmale: Oui, car on peut voir les problèmes que nous pourrions avoir s'il y avait une motion et que l'ordre des intervenants était chamboulé.

Le président: Je crois que l'icône de la main représente la meilleure façon. C'est tout à fait à droite de mon écran, et c'est petit. Je vais m'efforcer de faire plus attention à cela. C'est la première fois qu'on cherche à résoudre cela.

En fait, j'ai effectivement résolu le problème d'inclure Mme Bérubé là où elle devait être dans la liste des intervenants.

M. Jamie Schmale: Un petit pas à la fois.

Le président: Merci.

Je vous remercie tous. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 15 mai, de 14 heures à 16 heures.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>